



Syndicat "Marne Vive"

N/Réf. : PMD/VC/SMV 2025-66

Saint-Maur-des-Fossés, le 15 juillet 2025

HAROPA PORT | Paris
Chambre de Métiers du Val-de-Marne
Communauté d'Agglomération « Paris Vallée de la Marne »
Conseil Départemental du Val-de-Marne
Établissement Public Territorial « Grand Paris Grand Est »
Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir »
Établissement Public Territorial « Paris Est Marne & Bois »
Métropole du Grand Paris
Syndicat Mixte d'aménagement du Morbras

Objet : Recensement des gardiens et gardiennes de l'eau, procédure « pollution en rivière »

Madame, Monsieur,

Avec l'ouverture de 4 sites de baignade en Marne dans le Val-de-Marne dès cet été 2025, un des objectifs « phare » du SAGE est atteint.

Cet Objectif Général 5 du SAGE Marne Confluence « Se réapproprier les bords de Marne et du canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques » a porté et porte encore une exigence forte de qualité des eaux pour le bénéfice de l'ensemble des usagers de la rivière.

L'Objectif Général 6 « Coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE » vient en complément. Il se décline dans le Sous-Objectif 6.2 « Mobiliser les collectivités, les usagers de l'eau, les citoyens et leurs relais associatifs pour rendre le SAGE opérationnel » et la Disposition 623 « Mobiliser et responsabiliser les usagers, les citoyens, les riverains et leurs relais associatifs en leur conférant un rôle de « gardiens de l'eau » et d'« acteurs du SAGE » au quotidien ».

Il est en effet important que tous les acteurs et actrices de la rivière se mobilisent pour assurer les meilleures conditions possibles pour les pratiques de loisirs liées à l'eau et, en particulier, la baignade du fait de l'immersion totale des individus.

Ainsi, chaque usager de la rivière peut être une vigie de l'eau et un relai de proximité pour les collectivités dans la préservation de la qualité de la rivière et l'alerte en cas de pollutions ponctuelles.

Sur demande de ses membres, la Commission Locale de l'Eau a engagé un travail de recensement des différents intervenants et entités administratives à informer en cas de pollution du milieu naturel et de formalisation d'une procédure d'alerte et de collecte des données liées aux épisodes de pollution.

De par votre activité, vous avez été identifié comme potentiel « gardien-ne de l'eau ». La Disposition 623 précise d'ailleurs « Les citoyens, riverains et associations s'engagent notamment à : exercer une vigilance et alerter la structure porteuse (le Syndicat Marne Vive, Ndr) ou les services de l'Etat ou les collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents sur les événements de type pollutions/rejets (...) »

.../...

Syndicat mixte à vocation unique "Marne Vive"

Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

☎ : 01 45 11 65 72. - www.marne-vive.com

.../...

C'est donc à ce titre que je vous sollicite aujourd'hui pour participer à cette protection de la Marne, de ses affluents et plans d'eau et de tous les milieux aquatiques du territoire du SAGE Marne Confluence. Vous pouvez vous impliquer de manière très simple en diffusant auprès de vos adhérent-es et du grand public les informations de base sur le respect et la protection des milieux naturels, en alertant les bonnes personnes si vous constatez ou suspectez une pollution en rivière et en faisant remonter cette information aux acteurs concernés, notamment le Syndicat Marne Vive, structure porteuse du SAGE.

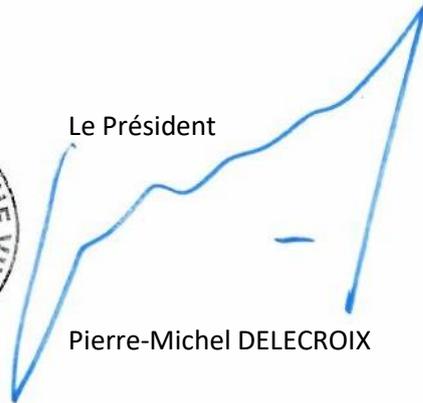
Les documents transmis en pièces jointes peuvent vous servir de support et de guide pour vous permettre d'assurer pleinement ce rôle de gardien ou gardienne de l'eau.

De plus, et en complément du circuit d'information identifié pour le traitement rapide des épisodes de pollution, une adresse mail dédiée a été créée pour transmission en copie de vos signalements éventuels : pollution@marne-vive.com.

Dans l'optique de communications ultérieures, nous vous invitons à nous communiquer une ou deux adresses mail.

Vous pouvez également contacter l'animatrice du SAGE, Vanessa Cochard, vanessa.cochard@marne-vive.com, au 06 59 53 22 28, pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

 Le Président

Pierre-Michel DELECROIX

Pièces jointes : fiche observation, fiche de renseignement

Syndicat mixte à vocation unique "Marne Vive"

Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

☎ : 01 45 11 65 72. - www.marne-vive.com